

CIRK'ULAIRE ECOLE DE CIRQUE

Tel responsable : Bastien - 06.78.28.77.02

Mail : contact@cirkulaire.com

REGLEMENT INTERIEUR

Nom et prénom de l'adhérent :

1 Cotisation

La cotisation est obligatoire pour participer à l'activité.

Le montant de cette cotisation est fixé par le Conseil d'Administration

La cotisation doit être payée à la remise du dossier : 1 chèque ou 3 chèques qui seront encaissés à chaque début de trimestre ou paiement en espèces. La cotisation ne pourra être remboursée, sauf en cas d'accident ou maladie grave, impliquant l'arrêt définitif de l'activité cirque justifié par un certificat médical. Une remise de 10% de la cotisation sera accordée dès le 3ème adhésion au sein d'une même famille.

2. Directives générales

Les élèves inscrits à l'école de cirque Cirk'ulaire doivent respecter :

- * les directives générales en vigueur à l'école de cirque
- * les emplois du temps, horaires, tenues adaptées à l'activité
- * les instructions données par le(s) enseignant(s) et les membres du conseil d'administration, tant en matière d'hygiène, de sécurité, que de rigueur.
- * l'interdiction de fumer dans le lieu des entraînements, d'enseignement et dans les vestiaires
- * pour le bon déroulement des séances, les parents ou accompagnateurs ne sont pas conviés à assister aux entraînements

3. Horaires

Les horaires des cours doivent être respectés, la ponctualité est de rigueur.

Les parents d'adhérents mineurs doivent confier leur(s) enfant(s) à l'enseignant. Ils devront donc accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la porte du gymnase. Ils doivent s'assurer de la présence de l'enseignant avant de laisser leur(s) enfant(s).

De même, les parents doivent récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure prévue de la fin de l'activité.

Avant et après les heures d'entraînement, les élèves sont sous la responsabilité des parents et non sous celle de l'école de cirque.

Pour les mineurs qui viennent ou qui partent seuls après les cours de cirque, l'enseignant doit être au courant par avance et l'école de cirque ne pourra être tenue responsable en cas d'accident sur le trajet.

4. Absences et retard

Les parents doivent justifier les retards et absences par téléphone, mail ou texto (voir les coordonnées de l'animateur en haut de page), en aucune façon les copains ou copines ne sont les messagers des absences des autres.

Au bout de 3 semaines consécutives, si l'élève ne se présente pas et que ses parents ne justifient pas de ses absences, il ne sera plus inscrit au sein de l'école de cirque, aucun dédommagement ou remboursement ne sera versé à la famille.

5. Tenue pour l'entrainement

Chaque élève doit se présenter au cours en tenue adaptée aux exercices proposés.

Chaque élève doit avoir obligatoirement :

- * chaussons de gymnastique
- * survêtement ou juste au corps ou legging (le port du pantalon est interdit)
- * cheveux attachés
- * chewing-gum et bijoux seront strictement interdits

Le ou les enseignants peuvent refuser celui ou celle qui ne s'y conforme pas

6. Utilisation et rangement de la salle

La salle ainsi que tout le matériel doivent être respectés par leurs utilisateurs A chaque fin de cours, les élèves rangent le matériel.

7. Matériel

La détérioration volontaire des locaux ou du matériel entraînera l'exclusion immédiate, la valeur du remplacement du matériel détérioré sera exigée.

8. Santé

La famille devra nous informer de tout problème concernant la santé de son ou de ses enfants.

9. Sécurité

Les règles de sécurité enseignées par le ou les enseignants doivent être observées avec rigueur.

10. Respect

Les injures ou les voies de fait à l'égard de l'enseignant, des enseignants ou des autres élèves entraîneront l'exclusion immédiate.

11. Divers

L'école de cirque Cirk'ulaire n'est pas responsable des pertes, vols ou détériorations d'objets appartenant aux élèves survenus dans les locaux.

Signature de l'adhérent ou du responsable légal